

808 Penetrating Oil Aerosol

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identité du produit808 Huile pénétrante en aérosolAutres noms808 Huile pénétrante en aérosol

Identificateur de formule unique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues et utilisations déconseillées Voir la fiche technique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société Southwestern Petroleum Lubricants LLC

3401, promenade Quorum, bureau 360

Fort Worth, Texas 76137

Service clientèle: 1+734 930-0009

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Secours

Téléphone No

Polluxstraat 11 Téléphone: +31 (13) 785 49 40 5047 RA Tilburg G/Sm: +31 (6) 150 230 19 Pays-Bas Messagerie électronique: info@stratson.nl

Page d'accueil: <u>www.stratson.nl</u>

Lubrifiants SWEPCO: www.swepcolube.com

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]



808 Penetrating Oil Aerosol

Aérosol inflammable, catégorie 1; Aérosol extrêmement inflammable.

H222

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

Liquide inflammable, catégorie 2; Liquide et vapeurs très inflammables.

H225

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006



H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

3. Composition/informations sur les composants



808 Penetrating Oil Aerosol

3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances présentant un danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP / SGH], elles sont répertoriées ci-dessous.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification CE N° 1272/2008	Remarques *
Distillats (pétrole), hydrotraités naphténiques lourds ; Baseoil-unspecified	65 - 85	Non Classé	
Numéro CAS : 64742-52-5			L^ CLP 3.1
Numéro CE 265-155-0			L CLP 3.1
Numéro d'index : 649-465-00-7			
REACH #: 01-2119467170-45			

[^]CLP 31CE nº 1272/2008 1.1.3.1.

L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la

respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de

récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10
les yeux minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Contact avec Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et

la peau au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

Ingestion En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin.

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Résumé Traiter de manière symptomatique L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à

^{*}PBT/vPvB - Substance PBT ou vPvB



808 Penetrating Oil Aerosol

des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

médecin

Remarques au Traiter de manière symptomatique EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau, se doucher.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandations: mousse résistant aux alcools, CO², poudres, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés: A ne pas utiliser: jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux :Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir au frais.

Mise à la terre, liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.



808 Penetrating Oil Aerosol

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive équipé d'un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage suivant immédiatement l'incendie. Ne pas fumer.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de les réutiliser.

Éliminer les contenus, le conteneur conformément aux réglementations locales, nationales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler les locaux et éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans la rubrique 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités



808 Penetrating Oil Aerosol

compétentes selon les procédures réglementaires.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les emballages prudemment pour éviter les dommages.

Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles : Agents oxydants et acides forts.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	La source	Valeur
64742-52-	Distillats (pétrole), hydrotraités naphténiques lourds ; Huile de base-non	L'ACGIH	
5	spécifiée	Exposition locale au DNEL	5,58
			mg/m3
		Exposition systématique au	
		DNEL	
		National	

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour les brouillards d'huile sont 5 mg / m3 OSHA PEL et 5 mg / m3 ACGIH.



808 Penetrating Oil Aerosol

8.2. Contrôles de l'exposition

Respiratoire Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite

> d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Pour une protection maximale lors de la pulvérisation de ce produit il est recommandé d'utilser un filtre de combinaison multicouche, par exemple

le type ABEK1.

Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou

comprimé.

Yeux Lunettes de sécurité de protection recommandées

Peau Eviter le contact avec la peau.

Contrôles

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de d'ingénierie travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est

insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des

appareils respiratoires.

Autres pratiques de

travail

Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlever

rapidement les vêtements souillés et les laver méticuleusement avant de

les réutiliser.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Aérosol pressurisé distribué sous

forme de brouillard.

Couleur Noir épais

Odeur Solvant caractéristique

Point de fusion / point de congélation (°C) Non mesuré Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition Non mesuré

(°C)

Inflammabilité (solide, gaz) Aucune information disponible

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité Limite inférieure d'explosivité: Non

ou limites d'explosivité mesuré

Limite supérieure d'explosivité: Non



808 Penetrating Oil Aerosol

mesuré

Point d'éclair °F °C, Méthode d'essai :

(Ouvrir/Fermer la tasse)

Température d'auto-inflammation (°C)Non mesuréTempérature de dégradation (°C)Non mesurépHNon mesuréViscosité (cSt)Non mesuré

Solubilité dans l'eau Aucune information disponible Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Aucune information disponible

(wo

Tension de vapeur (Pa)Non mesuréDensitéNon mesuréDensité de vapeurNon mesuré

Vitesse d'évaporation (Ether = 1) Non mesuré

9.2. Autres informations

Extrait de DMSO par la méthode IP346 : Moins de 3 % en poids (composant d'huile minérale uniquement)

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible

10.4. Conditions à éviter

Chaleur excessive et flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants et acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les températures élevées et les incendies peuvent produire des substances toxiques comme le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques



808 Penetrating Oil Aerosol

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparations au delà des limites d'expositions indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Remarque: En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

Ingrédient	DL50 par voie orale, mg / kg	DL50 cutanée, mg / kg	Inhalation Vapeurs LC50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Gaz d'inhalation CL50, ppm
Distillats (pétrole), hydrotraités naphténiques lourds ; Huile de base non spécifiée - (64742-52-5)	> 5,000.00, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	5.70, Rat - Catégorie: NA	Pas de données disponibles

Classification	Catégorie	Description du
		danger
Toxicité Aiguë - Orale		Sans objet
Toxicité Aiguë - Cutanée		Sans objet
Toxicité Aiguë - Inhalation		Sans objet
Corrosion cutanée/irritation cutanée		Sans objet
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Sans objet
Sensibilisation respiratoire		Sans objet
Sensibilisation cutanée		Sans objet



808 Penetrating Oil Aerosol

Mutagénicité sur les cellules germinales	 Sans objet
Cancérogénicité	 Sans objet
Toxicité pour la reproduction	 Sans objet
Toxicité spécifique pour certains organes cibles –	 Sans objet
exposition unique	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles –	 Sans objet
exposition unique	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles –	 Sans objet
exposition répétée	
Danger par aspiration	 Sans objet

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 h CL50 poisson, mg/l	48 h EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l	CI50 à 3 heures mg / l	Biodégradabilité %
Distillats (pétrole), hydrotraités naphténiques lourds ; Huile de base non spécifiée - (64742-52-5)	5 000,00, Oncorhynchus mykiss	1,000.00, Daphnia magna	1,000.00, Scenedesmus subspicatus		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.



808 Penetrating Oil Aerosol

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur.

14. Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMO / IMDG	OACI/IATA
		(transport maritime)	
14.1. Numéro ONU	UN1950	UN1950	UN1950
14.2. Nom d'expédition	Aérosols, quantité	Aérosols, quantité	Aérosols, quantité
des Nations unies	limitée	limitée	limitée
14.3. Classe(s) de danger	Classe de danger	IMDG: 2.1	Classe:2.1
pour le transport	DOT: 2.1	Sous-classe:Non	Sous-classe:Non
	Sous-classe:Non	applicable	applicable
	applicable		
14.4. Groupe d'emballage	n'est pas applicable	n'est pas applicable	n'est pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible



808 Penetrating Oil Aerosol

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N'est pas applicable

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH).

Législation nationale

Classe WGK:

Ingrédient SVHC:

Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux :

Distillats (pétrole), hydrotraités naphténiques lourds ; Baseoil-unspecified (Utilisation restreinte. Voir l'article 28. (L))

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en oeuvre.

16. Autres informations	

Date de révision de la fiche signalétique Numéro de fiche signalétique 8/10/2024

02

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte,



808 Penetrating Oil Aerosol

express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

N'est pas applicable

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ADR - International Carriage of Dangerous Goods by Road (Accord Dangereux Routier)

CAS - Chemical Abstract Service

CLP - Classification Labeling and Packaging DOT

- Department of Transportation

EC50 - Commission européenne

EC50 - Concentration

efficace demi-maximale ErC50 - Concentration de la substance d'essai qui entraîne une réduction de 50 % du taux de croissance (ErC50) par rapport au témoin dans les 72 heures d'exposition.

SGH - Système général harmonisé

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

IATA - Organisation de l'aviation civile internationale

IC50 - La quantité d'une substance en suspension dans l'air nécessaire pour tuer 50 % d'un animal d'essai au cours d'une période d'observation prédéterminée.

OACI - Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG - International Maritime Dangerous Goods

OMI - Organisation maritime internationale

LC50 - Concentration létale d'une substance à laquelle 50 % des animaux d'essai meurent.

DL50 - Est la dose létale à laquelle 50% des animaux devraient mourir.

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

NTP - National Toxicology Program

OSHA - Occupational Safety and Health Administration

PBT - Persistentent, Bioaccumulative and Toxic Chemicals

PEL - Admissible Exposure Limit

REACH - Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

RID - Regulations concerning the international freight of dangerous goods by rail)



808 Penetrating Oil Aerosol

STEL - Limite d'exposition à court terme

TWA - VPvB moyen pondéré dans le temps

- WGK très persistant et très bioaccumulatif
- Classe de danger pour l'eau

Procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
	Sur la base de données de test
Aérosol inflammable, catégorie 1; H222	Sur la base de données de test
H229	Sur la base de données de test
Liquide inflammable, catégorie 2; H225	Sur la base de données de test

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données considérées comme correctes. Cependant, aucune garantie ou garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour tout effet nocif pouvant être causé par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité.

Fin de la FISPQ